



Auto-école fermé comment faire???

Par **steph2707**, le **06/05/2008** à **15:28**

Voilà, donc j'étais inscrite dans une auto-école qui a fermé pour liquidation judiciaire sans m'avoir prévenu. Je voudrais savoir quelles sont les démarches que je dois suivre pour récupérer mon argent, sachant que j'ai tout payé en une seule fois. merci d'avance.

Par **ly31**, le **08/05/2008** à **15:16**

Bonjour,

Votre auto école se trouve en L.J. (liquidation judiciaire) !

De ce fait, je vous conseille de vous mettre en rapport dans les meilleurs délais avec la Chambre de Commerce de manière à connaître le Mandataire Liquidateur chargé de cette affaire

Ensuite, une fois que vous aurez pris connaissance du nom de ce Mandataire Liquidateur, soit vous prenez rendez -vous avec ce dernier, soit vous lui déclarez votre créance (avec preuve à l'appui) par courrier recommandé avec A.R.

Je dois vous dire de suite, que vous faites partie des créanciers chirographaires, et cela signifie que vous n'êtes pas prioritaire !

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **JamesEraser**, le **22/05/2008** à **21:12**

Vous pouvez également demander un transfert de dossier au bénéficiaire d'une autre auto-école. La formation accomplie jusqu'à là ne s'évaporera pas et sera prise en compte par votre nouvel enseignant à la conduite.

Pour les sommes versées, voir le post ci-dessus.

Cordialement